

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE
DU 23 AVRIL 2018

Sous la présidence de M. Alain MATHOT, Bourgmestre de SERAING
M. le Président ouvre la séance à 19h20

SÉANCE PUBLIQUE

Il est procédé à l'appel nominal.

Excusés : Mme GELDOF, MM. LAEREMANS, DECERF, ONKELINX et BARBIER, Membres.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense M. le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de ladite séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Il n'y a pas de correspondance :

OBJET N° 1 : Deuxième cycle de mobilité. Appel à mobilité.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2005 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Attendu qu'il y a lieu de déclarer vacants 2 emplois au cadre moyen (inspecteur principal de proximité) et 1 emploi au cadre de base (inspecteur de proximité), et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque poste ;

Vu la décision du collège de police du 11 avril 2018 arrêtant l'ordre du jour du conseil de police,

DECIDE

par 16 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 16 :

1. de déclarer vacants 2 emplois au cadre moyen (inspecteur principal de proximité) et 1 emploi au cadre de base (inspecteur de proximité) et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque poste ;
2. de déterminer comme suit les documents de vacance d'emploi à communiquer à la Direction de la mobilité et de la gestion des carrières :

ZP – 5278 : SERAING/NEUPRE

CADRE OPERATIONNEL - CADRE MOYEN**1. Catégorie (s) de personnel qui peut (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :**

Personnel Ops - Cadre moyen – Inspecteur principal

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du chef du commissariat de proximité auquel il est attaché structurellement
- Appliquer les directives du dirigeant, inhérentes au fonctionnement du travail de quartier
- Assurer une mission d'encadrement fonctionnel et opérationnel selon les principes de l'excellence de la fonction de police
- Assurer une gestion qualitative des devoirs sur les bases de la police administrative et de la police judiciaire
- Organiser le contrôle du travail sur base de la circulaire dénommées "CP3"
- Aider et orienter les collaborateurs dans l'utilisation des logiciels à disposition
- Surveiller journalièrement le respect des règles en matière de gestion d'un quartier, orienter la stratégie dans une attitude pro active en faisant constater les infractions selon la politique interne définie
- Organiser des actions visant le respect du règlement général de police
- Analyser les plaintes, faire rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits
- S'assurer de la transversalité de l'action au sein du département en appliquant le principe de la polyvalence nuancée
- S'engager à formaliser les objectifs de travail à ses collaborateurs et participer activement aux opérations planifiées
- Assurer l'intérim du dirigeant du commissariat s'il est désigné à ce titre
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
 - Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
 - Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
 - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
 - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
 - Utilisation de moyen incapacitant

- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, maladies
- Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) **compétences spécifiques**

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) **compétences**

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Dans son fonctionnement habituel, agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchainant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte de fonctionnement
- Donner des instructions liées à des activités complexes mais relevant du fonctionnement habituel de l'équipe
- Suivre la réalisation des objectifs de l'équipe et gérer les moyens mis à disposition dans le cadre du fonctionnement habituel
- Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme du groupe
- Dans le cadre du fonctionnement habituel du groupe, convaincre le groupe de l'importance de l'objectif commun
- Planifier les activités courantes, relevant du fonctionnement habituel du groupe
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Avoir une influence sur le groupe dans son fonctionnement habituel et pouvoir lui donner une orientation dans le sens souhaité par l'organisation

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRÉ dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING

6. Date ultime d'introduction des candidatures :

Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le Chef de corps

8. Evaluation spécifique :

Néant

9. Compétences particulières :

Néant

10. Emploi vacant à la date :

1^{er} décembre 2018

11. Composition de la commission de sélection :

Néant

12. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRE
CADRE OPERATIONNEL -CADRE DE BASE

1. Catégorie des personnes qui peut (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

- Personnel Ops – cadre de base – Inspecteur de police
- Il s'agit d'un emploi spécialisé
- La priorité sera accordée aux détenteurs du brevet fonctionnel
- Détenteurs ou non du brevet de la "formation fonctionnelle police de quartier"

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du chef et des adjoints du commissariat de proximité auquel il est attaché
- Effectuer d'initiative des patrouilles orientées vers la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques
- Acter les plaintes, rédiger des devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant les enquêtes policières utiles pour finaliser les dossiers dans le respect des prescrits dont la MFO3
- Assumer la gestion du secteur assigné selon la philosophie et les principes de la police de proximité
- S'engager à suivre les instructions données visant la manière de gérer le quartier
- S'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies
- Se tenir informé de ce qui se vit dans son quartier où il doit devenir la personne de référence et prendre les initiatives immédiates et utiles en vue de la résolution de problèmes posés
- Exécuter les tâches de police administrative et judiciaire dévolues
- Utiliser de manière efficiente du règlement général de police selon les lignes de conduite fournies dans le cadre de la gestion du secteur attribué
- Mettre tout en œuvre pour garantir la tranquillité, la salubrité, la propreté et la sécurité dans son secteur et ce, en parfaite synergie avec ses collègues, les autres partenaires et la population
- Etre attentif aux règles régissant le domaine de la circulation routière notamment dans le cadre du secteur attribué
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Participer à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations plus particulièrement celles visant à la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
 - agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
 - stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
 - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
 - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
 - Utilisation de moyen incapacitant
 - Irritation, intoxication, infection
 - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
 - Travail sur écrans
 - Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
 - Intempéries
 - Inconfort, Maladies

- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) **Compétences spécifiques**

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) **Compétences**

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information
- Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
- Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
- Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRÉ dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING

6. Date ultime d'introduction des candidatures :

Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer :

A déterminer ultérieurement par le Chef de corps

8. Évaluation spécifique :

Néant

9. Compétences particulières :

Néant

10. Emploi vacant à la date :

1^{er} décembre 2018

11. Composition de la commission de sélection :

Néant

12. Tests d'aptitude :

Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidats

Mme BUDINGER entre en séance

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 2: Extension du stockage de la baie de stockage virtuelle de la plateforme de virtualisation des serveurs ISLP - Approbation des firmes à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (la valeur estimée hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général sur la comptabilité de la zone de police et plus particulièrement son article 56 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges n° 2018-3236 relatif au marché "Extension du stockage de la baie de stockage virtuelle de la plateforme de virtualisation des serveurs ISLP" établi par le service administratif ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 20.000,00 € hors T.V.A. ou 24.200,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, à l'article 33000/742-53, ainsi libellé : "Achats de matériel informatique" ;

Vu la décision du collège de police du 11 avril 2018 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

par 16 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 16 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Extension du stockage de la baie de stockage virtuelle de la plateforme de virtualisation des serveurs ISLP" établi par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 20.000,00 € hors T.V.A. ou 24.200,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;
3. de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée qui sera constaté par facture acceptée :
 - s.a. DAMOVO BELGIUM (T.V.A. BE 0472.283.595), Lenneke Marelaan 8 à 1932 ZAVENTEM ;
 - s.a. ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS BELUX (T.V.A. BE 0426.851.567), place du Champs de Mars 5 - Boîte 14 à 1050 BRUXELLES (IXELLES) ;
 - s.a. ORDITECH (T.V.A. BE 0458.737.843), Centre Futur Orcq, rue Terre A Briques 29B à 7522 TOURNAI,

CHARGE

- le service des marchés publics de l'établissement du rapport d'examen des offres en concertation avec le service administratif ;
- le service administratif de l'établissement du bon de commande afférent à ce marché,

IMPUTE

cette dépense sur le budget extraordinaire de l'année 2018, à l'article 33000/742-53, ainsi libellé : "Achats de matériel informatique", dont le disponible est suffisant.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 3 : Désamiantage d'un local au sous-sol de l'hôtel de police. Approbation des conditions, du mode de passation de marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Attendu qu'il est nécessaire de réaliser des travaux au sous-sol de l'Hôtel de police ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Désamiantage d'un local au sous-sol de l'Hôtel de police" établi par la police locale SERAING-NEUPRÉ ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 6.000,00 € hors T.V.A. ou 7.260,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, à l'article 33000/724-60, ainsi libellé : "Maintenance extraordinaire des bâtiments" ;

Vu la décision du collège de police de 11 avril 2018 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

par 17 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 17 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Désamiantage d'un local au sous-sol de l'hôtel de police", établis par la police locale SERAING-NEUPRÉ. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 6.000,00 € hors T.V.A. ou 7.260,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
3. de consulter la liste des opérateurs économiques suivants dans le cadre de ce marché :
 - s.a. ARENO, T.V.A. BE 0457.358.166, rue du Parc Industriel 54 à 4300 WAREMME ;
 - s.a. B.R.B. Services, T.V.A. BE 0876.719.652, parc industriel, 5 à 4400 IVOZ-RAMET ;
 - s.a. LAURENTY BATIMENTS-GEBOUWEN, T.V.A. BE 0475.647.418, Mont Saint-Martin 73 à 4000 LIEGE,

CHARGE

le collège de police :

- de passer un marché par procédure négociée sans publicité après réception et examen des offres des firmes ;
- d'imputer cette dépense sur le budget extraordinaire de 2018, à l'article 33000/72460, ainsi libellé : "Maintenance extraordinaire des bâtiments", dont le disponible est suffisant.

Mme GELDOF entre en séance

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

LA SÉANCE PUBLIQUE EST LEVÉE